

**« Le Roi du monde nous ressuscitera pour une vie nouvelle, éternelle » (2 Macc 7,9)  
Eucharistie, 6 novembre 2016**

**Première lecture**

*Le Deuxième livre des Macchabées nous raconte les événements du deuxième siècle avant la naissance de Jésus et, en particulier des années 175-165. La situation internationale se dégrade à cause du conflit entre le roi syrien Antiochus et l’Egypte. Pour ce qui est de Jérusalem, Antiochus veut en faire un territoire syrien très solide face à l’Egypte. Mais ce projet suscite des réactions différentes et des conflits à Jérusalem : il y a ceux qui l’acceptent et ceux qui s’y opposent<sup>1</sup>.*

*Dans ce contexte troublé, Antiochus, qui revient de la campagne contre l’Egypte, assiège Jérusalem. Il tue ceux qui s’opposent à lui, il impose des fonctionnaires qui doivent faire de Jérusalem une ville païenne et de son temple un temple du dieu grec Zeus. Pour ce qui est des traditions juives, elles doivent être effacées. C’est ainsi que le vieil Eléazar est contraint à manger du porc, mais il refuse et il est condamné à mort. Le même sort est celui de sept frères qui refusent le culte païen et, sous les yeux de leur maman, sont tués, l’un après l’autre. Et tout de suite après, leur maman subira le même supplice.*

*De ce chapitre très émouvant, ce matin nous allons lire comment les premiers quatre frères réagissent devant les ordres d’Antiochus. Le chapitre nous donne d’abord une rapide présentation de la situation. Le roi veut obliger les jeunes « à manger de la viande de porc, interdite par la loi de Moïse » (v. 1). Mais les jeunes refusent. Voilà pourquoi Antiochus « les fit battre à coups de fouet et de nerfs de bœuf ».*

*Après cette information, le narrateur présente le supplice - d’une immense cruauté - imposé à chacun. Nous, on ne lira pas ces détails. La liturgie nous présente surtout la réaction des frères à l’ordre du roi. Chacun exprime sa volonté d’obéir à la volonté de Dieu. Au nom de tous les frères, le premier le dit très clairement : « nous sommes prêts à mourir plutôt que de désobéir aux lois de nos ancêtres » (v. 2). Cette attitude est partagée par chacun des frères.*

*Mais les autres, en intervenant et en déclarant leur disponibilité à subir le martyre, soulignent aussi un autre aspect fondamental : la résurrection<sup>2</sup>. C’est ainsi que le deuxième frère affirme : « Le Roi du monde nous ressuscitera pour une vie nouvelle, éternelle » ou, littéralement, « il nous ressuscitera pour une revivification éternelle de vie » (v. 9)<sup>3</sup>. Comment exprimer de façon plus claire la foi dans la vie que Dieu nous donnera après la mort ?*

*Enfin, en écoutant le troisième et le quatrième frère, nous serons invité(e)s à prendre en considération un autre aspect : l’espoir, l’espérance<sup>4</sup>. Et, comme dira le quatrième frère, seulement les personnes qui s’engagent dans la fidélité à Dieu, peuvent regarder à l’avenir avec espoir, « l’espoir que Dieu nous a donné » (v. 14). Au contraire, pour le roi Antiochus et pour les personnes qui, comme lui, sont fascinées par la soif du pouvoir et par la violence, « il n’y aura pas de résurrection à la vie » (v. 14).*

**Du Deuxième livre des Macchabées (7,1-2. 7. 9-14)**

---

<sup>1</sup> Cf. A. Soggin, *Storia d’Israele. Dalle origini a Bar Kohbà*, Paideia, Brescia 1984, p. 431ss.

<sup>2</sup> Pour la conception de la résurrection dans 2 Mac et dans d’autres textes de l’époque, cf. S. von Dobbeler, *Die Bücher 1/2 Makkabäer*, Verlag Katholisches Bibelwerk, Stuttgart 1997, p. 201ss.

<sup>3</sup> Pour cette expression qu’on ne trouve ailleurs dans toute la Bible, cf. *La Bible. Notes intégrales. Traduction œcuménique. TOB*, Cerf - Biblio’O, Paris - Villiers-le-Bel 2011, p. 1777, note à 2 Mac 7,9.

<sup>4</sup> Cf. M. Brutti, *Secondo libro dei Maccabei. Introduzione, traduzione e commento*, San Paolo, Cinisello Balsamo (MI) 2014, p. 114s.

<sup>1</sup> Voici ce qui arriva : sept frères furent arrêtés avec leur mère. Le roi Antiochus voulait les obliger à manger de la viande de porc, interdite par la loi de Moïse. A cet effet, il les fit battre à coups de fouet et de nerfs de bœuf.

<sup>2</sup> Un des fils parle au nom des autres. Il dit au roi : « Qu'est-ce que tu veux nous demander et savoir de nous en nous traitant ainsi ? En effet, nous sommes prêts à mourir plutôt que de désobéir aux lois de nos ancêtres ».

<sup>7</sup> Quand le premier des frères meurt suite à la torture, on amena le second au supplice. <sup>9</sup> Au moment de rendre le dernier soupir, le deuxième frère dit au roi : « Tu es un criminel ! Tu nous sépares de la vie présente. Mais le Roi du monde nous ressuscitera pour une vie nouvelle, éternelle, puisque nous mourons pour obéir à ses lois ».

<sup>10</sup> Après celui-là, le troisième fut mis à la torture. On lui commande de présenter sa langue. Il le fait tout de suite et il tend les mains sans avoir peur. <sup>11</sup> Il dit avec courage : « C'est le Dieu du ciel qui m'a accordé ces membres ; et par fidélité à ses lois j'accepte d'en être privé, et j'ai l'**espoir** qu'il me les donnera à nouveau ». <sup>12</sup> Le roi lui-même et ceux qui l'entourent sont frappés par la grandeur d'âme de ce jeune qui compte les souffrances pour rien.

<sup>13</sup> Après la mort de ce troisième, on soumet le quatrième aux mêmes tortures cruelles. <sup>14</sup> Au moment de mourir, celui-ci dit au roi : « Quand on meurt par la main des hommes, il est bon d'attendre que s'accomplisse l'**espoir** que Dieu nous a donné, l'espérance que Dieu nous ressuscitera de la mort. Mais pour toi, il n'y aura pas de résurrection à la vie ».

## Psaume

*Le Psaume 17 est la prière d'une personne menacée par des ennemis. De là naît le cri qui ouvre notre poème : « Justice<sup>5</sup>, Seigneur ! Ecoute » (v. 1). Après cette prière à Dieu, le poète évoque son innocence, sa droiture : « Que mon droit paraisse devant ta face » (v. 2). Et, en poursuivant sa prière, l'auteur explique en quoi consiste sa droiture. Elle s'identifie avec la non-violence : devant la violence qui domine dans le monde, le poète a choisi la non-violence ; il l'a choisie en écoutant la parole de Dieu. Oui, le poète dit à Dieu : « A la vue des actions des humains, par la parole de tes lèvres, je me garde des sentiers des violents » (v. 4).*

*C'est en raison de son refus de la violence que le poète peut invoquer la protection et la justice de Dieu. Et, au centre du poème, - énorme surprise - l'idée de justice, de la justice divine, cède la place à une expression unique en hébreu : « Montre-moi ta bonté merveilleuse » (v. 7)<sup>6</sup>.*

*Dans la seconde partie de sa prière, le poète rappelle à Dieu le comportement de ses ennemis : ses ennemis sont d'une brutalité extrême<sup>7</sup>, au point qu'on peut les comparer à des animaux féroces, à un lion qui se cache et attend pour déchirer sa victime (v. 12). Contre ces ennemis, le poète demande à Dieu d'intervenir. Quant à nous, ce matin, on ne lira pas cette partie du psaume à propos du sort des ennemis. Mais nous irons directement au dernier verset du psaume, là où le poète avoue à Dieu l'avenir qu'il attend, son avenir personnel, son intimité - éternelle - avec Dieu : « Que je puisse, sauvé par ta justice, contempler ton visage. À mon réveil, que je puisse me*

---

<sup>5</sup> Aux versets 1 et 15, à la place du mot « justice », A. Weiser (*I Salmi. Parte prima : Ps 1-60*, Paideia, Brescia, 1984, p. 186s) propose « salut ».

<sup>6</sup> Littéralement, le texte hébreu peut se traduire : « Rends merveilleuse ta bonté ». Et c'est la seule fois que l'expression « rendre merveilleux » est utilisée pour parler de la bonté ou de l'amour de Dieu. Avec un verbe un peu différent, une idée très proche on la retrouve dans *Ps 31,22*. Cf. L. Koehler – W. Baumgartner, *Lexicon in Veteris Testamenti libros*, Brill, Leiden, 1958, p. 760 sous la voix, *pala'*. Cf. aussi H.-J. Kraus, *Psalmen 1-59* [5. Auflage], Neukirchener Verlag, Neukirchen-Vluyn, 1978, p. 277

<sup>7</sup> Cf. D. Scaiola, *Salmi in cammino*, Messaggero, Padova, 2015, p. 29.

rassasier de ta présence » (v. 15). Et ce mot « réveil », la tradition chrétienne l'a fréquemment compris comme une référence à la résurrection<sup>8</sup>.

Quant à nous, suivons le poète dans son regard vers l'avenir. Je vous invite donc à intervenir, à la fin de chaque strophe, avec le refrain :

**Au réveil, je me rassasierai de ton visage, Seigneur.**

### **Psaume 17 (versets 1-8 et 15)**

<sup>1</sup> Prière appartenant au recueil de David.

Justice, Seigneur ! Ecoute,  
sois attentif à ma plainte,  
tends l'oreille à ma prière : elle part d'un cœur sincère.

<sup>2</sup> Que mon droit paraisse devant ta face,  
que tes yeux voient où est le droit !

Refr. : **Au réveil, je me rassasierai de ton visage, Seigneur.**

<sup>3</sup> Tu as vu le fond de mon cœur.

Pendant la nuit, tu es venu me surveiller, tu m'as bien examiné,  
tu n'as rien trouvé de mal en moi.

J'ai pensé : rien de mal ne doit sortir de ma bouche.

<sup>4</sup> A la vue des actions des humains,  
par la parole de tes lèvres, je me garde des sentiers des violents.

Refr. : **Au réveil, je me rassasierai de ton visage, Seigneur.**

<sup>5</sup> J'ai tenu mes pas dans tes chemins,  
jamais mon pied n'a trébuché.

<sup>6</sup> Maintenant, je t'appelle, toi, le Dieu qui répond :  
tends ton oreille vers moi, écoute ma parole !

<sup>7</sup> Montre-moi ta bonté merveilleuse ;  
oui, tu sauves de leurs agresseurs  
ceux qui cherchent refuge près de toi.

Refr. : **Au réveil, je me rassasierai de ton visage, Seigneur.**

<sup>8</sup> Protège-moi comme ton trésor le plus précieux,  
cache-moi à l'ombre de tes ailes.

<sup>15</sup> Que je puisse, sauvé par ta justice, contempler ton visage.  
À mon réveil, que je puisse me rassasier de ta présence.

Refr. : **Au réveil, je me rassasierai de ton visage, Seigneur.**

### **Deuxième lecture**

Comme il y a une semaine, la deuxième lecture de ce matin est une page de la Deuxième lettre aux Thessaloniens. Dans la page de ce matin, l'auteur, qui a demandé aux chrétiens de s'engager sur un bon chemin, maintenant prie Dieu : il prie afin que les Thessaloniens aient « la force de faire toujours le bien en actes et en paroles » (v. 17). Cette prière naît d'une conviction profonde : le bon comportement des chrétiens est une 'synergie' : il est le résultat de l'engagement des croyants et,

---

<sup>8</sup> Cf. T. Lorenzin, *I salmi*, Paoline, Milano 2011, p. 102s.

en même temps, le fruit d'un don reçu d'en haut<sup>9</sup>. Derrière nos efforts il y a notre Seigneur Jésus Christ et Dieu notre Père qui « nous ont aimés et nous ont donné<sup>10</sup>, par grâce, un réconfort éternel et une bonne espérance » (v. 16).

Après la prière à Dieu pour les Thessaloniens, l'auteur demande aux Thessaloniens de prier pour les apôtres. Concrètement, la communauté est invitée à prier, d'abord, pour que « la parole du Seigneur puisse faire sa course » (v. 1)<sup>11</sup>. Ensuite, elle est invitée à prier pour que Dieu aide les missionnaires qui sont menacés par des gens « mauvais et méchants » (v. 2)<sup>12</sup>.

Même dans cette situation difficile, l'auteur – probablement un collaborateur de Paul – est confiant et invite les Thessaloniens à la confiance (vv. 3-5). On peut s'abandonner dans les mains du Christ<sup>13</sup>. C'est lui qui nous rend forts, c'est lui qui nous protège, c'est lui qui dirige nos cœurs. Voilà pourquoi l'auteur de la lettre peut terminer sa page en écrivant : Que le Christ<sup>14</sup>, le Seigneur, « dirige vos cœurs ! Alors vous aimerez Dieu et vous serez patients devant les difficultés, en suivant l'exemple du Christ » (v. 5).

### De la Deuxième lettre aux Thessaloniens (2,16-3,5)

**2**<sup>16</sup> Notre Seigneur Jésus Christ lui-même et Dieu notre Père nous ont aimés et nous ont donné, par grâce, un réconfort éternel et une bonne espérance. <sup>17</sup> Qu'ils puissent réconforter vos cœurs, qu'ils vous donnent la force de faire toujours le bien en actes et en paroles !

**3**<sup>1</sup> Enfin, frères et sœurs, priez pour nous. Demandez que la parole du Seigneur puisse faire sa course et que, partout, on lui rende gloire, comme on le fait chez vous. <sup>2</sup> Priez aussi Dieu de nous délivrer des hommes mauvais et méchants. Car tous n'ont pas la foi.

<sup>3</sup> Mais le Seigneur est digne de confiance : il vous rendra forts et il vous protégera loin du mal. <sup>4</sup> Le Seigneur nous donne confiance, totalement, à votre sujet. Nous sommes sûrs d'une chose : vous suivez les conseils que nous vous donnons et vous continuerez à les suivre.

<sup>5</sup> Que le Seigneur dirige vos cœurs ! Alors vous aimerez Dieu et vous serez patients devant les difficultés, en suivant l'exemple du Christ.

### Évangile

L'Évangile de ce matin fait mention des sadducéens, l'élite sacerdotale et politique d'Israël. Il s'agit d'un groupe qui refuse toute ouverture religieuse. Par conséquent, il refuse aussi l'idée d'une vie après la mort, telle qui s'est développée à l'époque des Macchabées. Une conception différente était celle des pharisiens : ils pensaient que la vie après la mort était presque identique à la vie terrestre. En soulignant cette idée des pharisiens, les sadducéens posent à Jésus une question

---

<sup>9</sup> Cf. G. Barbaglio, *Le lettere di Paolo. Traduzione e commento. Volume 1*, Borla, Roma, 1980, p. 173.

<sup>10</sup> En grec, les verbes « aimer » et « donner » sont exprimés à travers deux participes au singulier. Mais les deux sont référés, en même temps, à Jésus et au Père. Cf. M. Dibelius, *Die Thessalonicher-Briefe*. Bearbeitet von E. von Dobschütz, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1974, p. 302.

<sup>11</sup> Ici l'auteur revient sur une image qu'il lisait dans le Psaume 147,15 (et dans le Psaume 147,4 dans la traduction grecque).

<sup>12</sup> Cf. S. Légasse, *Les épîtres de Paul aux Thessaloniens*, Cerf, Paris, 1999, p. 421.

<sup>13</sup> Cf. G. Barbaglio, *Le lettere di Paolo. Traduzione e commento. Volume 1*, Borla, Roma, 1980, p. 174.

<sup>14</sup> Pour cette interprétation du v. 5, cf. S. Légasse, *Les épîtres de Paul aux Thessaloniens*, Cerf, Paris, 1999, p. 426.

*extrême : celle d'une femme sans enfants, une femme qui – à la mort de son mari – est épousée par le frère de celui-ci, ensuite par le troisième frère et ainsi de suite jusqu'au septième frère.*

*La loi que la femme – veuve et sans enfants – soit mariée par le frère du défunt, est mentionnée dans un des cinq “livres de Moïse” (Deut 25,5-10), les seuls livres reconnus par les sadducéens.*

*En faisant référence à cette norme, les sadducéens affirment que le frère doit **faire surgir** (en grec “exanastêsai”) une descendance pour le mort. Si résurrection avait lieu, que se passerait-il au moment de la résurrection ou du “surgissement” (en grec “anástasis”) des morts<sup>15</sup> ?*

*Dans sa réponse, Jésus souligne d'abord que la résurrection n'est pas la reproduction ou la copie de la vie actuelle.*

*Mais, par rapport aux sadducéens, Jésus apporte une idée nouvelle. L'autre monde est un monde “autre”<sup>16</sup>, un monde qu'on ne peut pas imaginer. On sera enfants de Dieu et, nous dit l'Évangile, « enfants de la résurrection », c'est-à-dire enfants que Dieu fait naître en les faisant surgir – d'une façon nouvelle – de la mort.*

*Et cette idée de la résurrection se trouve déjà dans les “livres de Moïse”. Dans le récit du buisson ardent, Dieu, s'adressant à Moïse, fait référence à l'alliance. Il se présente comme « le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob » (Ex 3,6). Et rappeler le Dieu de l'alliance c'est rappeler la fidélité de Dieu à son peuple : comment Dieu pourrait-il abandonner les morts ? En effet, dit Jésus dans sa réponse, « Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants : tous en effet vivent pour lui » (v. 38).*

#### **De l'Évangile selon Luc (20,27-40)**

<sup>27</sup> Les sadducéens, à différence d'autres juifs disent qu'il n'y a pas de résurrection. Et un jour certains sadducéens s'approchèrent de Jésus et lui posèrent cette question : <sup>28</sup> « Maître, Moïse a écrit pour nous dans la loi : “Un homme a un frère marié. Si ce frère meurt sans enfants, l'homme doit se marier avec la veuve et faire surgir une descendance à son frère qui est mort”.

<sup>29</sup> Or il y avait sept frères. Le premier prit femme et mourut sans laisser d'enfants. <sup>30</sup> Le deuxième, <sup>31</sup> puis le troisième prirent la femme, et ainsi tous les sept : ils moururent sans laisser d'enfants. <sup>32</sup> Finalement, la femme mourut à son tour. <sup>33</sup> La femme donc, lors la résurrection, sera la femme de qui ? En effet les sept l'ont eue pour femme ? »

<sup>34</sup> Jésus leur dit : « Les enfants de ce temps-ci se marient et sont donnés en mariage. <sup>35</sup> Mais les hommes et les femmes qui sont jugés dignes d'avoir part au monde à venir et à la résurrection d'entre les morts ne prennent ni femme ni mari. <sup>36</sup> En effet, ils ne peuvent plus mourir, parce qu'ils sont comme les anges. Ils sont enfants de Dieu, étant enfant de la résurrection.

<sup>37</sup> Et que les morts seront ressuscités, Moïse lui-même l'a indiqué dans le récit du buisson ardent, quand il dit que le Seigneur est le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob. <sup>38</sup> Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants ; tous en effet vivent pour lui ».

<sup>39</sup> Quelques-uns des scribes, répondant, lui dirent : « Maître, tu as bien parlé ». <sup>40</sup> En effet, on n'osait plus lui poser aucune question.

---

<sup>15</sup> Cf. F. Bovon, *L'Évangile selon saint Luc. 19,28-24,53*, Labor et fides, Genève 2009, p. 97.

<sup>16</sup> Cf. D. Marguerat et E. Steffek, *Évangile selon Luc*, dans *Le Nouveau Testament commenté*, sous la direction de C. Focant et D. Marguerat, Bayard - Labor et fides, Paris - Genève 2012, p. 371s.